

République Française
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Séance du 23 mars 2023
Convocation en date du 13 mars 2023

Membres afférents au Conseil Syndical : 18

Délégués présents :

Mesdames : MARCON Dominique, PELAEZ-BACHELIER Hélène

Messieurs : AURIAS Claude, ARNAUD Robert, BENOIT Denis, BOUVIER Jean-Marc, CAILLET Christian, CHAVE Philippe, FAYARD Francis, MOREL Loïc, POINT Jean-Pierre, TRON Frédéric, VALLON Cyrille

Membres excusés :

Mesdames : BORDERES Danielle ; LORENZETTI Muriel

Messieurs : DELAYE Dominique, FALLIGAN Claude, LEMERCIER Christophe,

A été élu secrétaire de séance : PELAEZ-BACHELIER Hélène

Votants : 12

Exprimés : 12

DELIBERATION N° 04/2023

Objet : Approbation du compte administratif 2022

Sous la Présidence du Vice-Président, Monsieur Le Président étant sorti,
L'an 2023 le Conseil Syndical du Syndicat Mixte du SCoT de la Vallée de la Drôme Aval
vote le Compte administratif de l'exercice 2022 et arrête ainsi les comptes suivants :

Investissement

Dépenses	Prévu :	121 729,19
	Réalisé :	65 862,71
	Reste à réaliser :	4 440,00
Recettes	Prévu :	121 729,19
	Réalisé :	63 894,37
	Reste à réaliser :	0,00
Soit un solde d'exécution d'investissement déficitaire		- 1 968,34 Euros

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	444 298,69
	Réalisé :	289 762,95
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	444 298,69
	Réalisé :	170 704,98
Soit un résultat de fonctionnement déficitaire		- 119 057,97

Conseil Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Approuve la similitude du compte de gestion et du compte administratif de l'exercice budgétaire 2022
- Approuve le compte administratif de l'exercice budgétaire 2022

Fait et délibéré par les délégués syndicaux soussignés, et ont signé au registre les membres

Loïc MOREL

